

Directeur technique de spectacle et d'évènement

RNCP40599 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	323p
Formacode(s)	45042, 45052
Code(s) ROME	L1509
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2025
Date d'échéance	30/04/2030

Certificateur(s)

CTRE FORMATION PROF TECHNICIENS SPECT · SIRET : 31360884600025

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CTRE FORMATION PROF TECHNICIENS SPECT	31360884600025	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La fonction de directeur technique de spectacle ou d'évènement, pendant longtemps occupée par des professionnels arrivés sur la fonction à la suite d'une promotion interne et/ou s'étant formés sur le terrain, a déjà entamé depuis deux décennies sa professionnalisation. Aujourd'hui, la profession s'organise et défend une reconnaissance de ses compétences, de sa capacité à évoluer dans des environnements toujours plus complexes ou changeants. Cela demande à ces professionnels de réinventer leur métier et l'encadrement des équipes en s'appropriant des outils de management qui démontrent l'objectivation de leur décision en plus de l'analyse réflexive et projective des projets déjà attendue.

Dans ce contexte, la certification professionnelle apparaît comme une condition essentielle pour le recrutement de profils qualifiés et sécurisés pour les employeurs.

Ainsi, la certification permet de meilleures employabilité et insertion professionnelle. Avec la reconnaissance des compétences acquises par la certification, les entreprises ont un repère sur l'adéquation des profils certifiés avec leurs besoins, favorisant le recrutement et l'insertion. La certification est alors un outil de promotion permettant à des régisseurs ou des profils en reconversion de s'insérer durablement dans l'encadrement technique et permet de faire évoluer les non-cadres vers les postes de cadres puisque ces profils n'existent pas sur le marché, avec une ascension sociale qui est d'ailleurs une des spécificités du secteur, avec des profils qui ont des formations au fil de l'eau et parviennent à des postes à forte responsabilité.

Elle permet de façonner les profils qualifiés en fonction des besoins réels. Les besoins en compétences recensées et souhaitées par les entreprises sont à chaque renouvellement intégrés au dispositif de certification et au référentiel. Cela permet également d'anticiper les évolutions et d'initier l'acquisition de compétences émergentes essentielles.

Enfin, elle favorise les parcours de formation ou de certification par la mise en œuvre des différents dispositifs de financement. Le développement de compétences ayant un coût, les récentes évolutions des dispositifs de financement de la certification seraient un facteur de croissance et d'adhésion à la formation. La prise en charge

favorise la promotion des parcours de formation. Mais c'est la personnalisation des parcours certifiants qui intéresse le plus entreprises et candidats. Avec la possibilité de créer des parcours modulaires, entre formation en alternance, formation continue/discontinue et VAE, l'acquisition progressive et autonome de blocs de compétences épouse la flexibilité souhaitée.

ACTIVITÉS VISÉES

Expertise, audit, recherche et développement de solutions techniques innovantes améliorant les performances d'un lieu de spectacle et d'évènement.

Conduite de projet, mise en œuvre d'un plan d'accompagnement aux transitions systémiques.

Pilotage d'opérations, de programmes et organisation de chantier pour concevoir les moyens et équipements techniques d'un bâtiment de spectacle.

Organisation et dimensionnement des services techniques pour répondre au projet d'entreprise : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), réorganisation, restructuration, négociations annuelles obligatoires (NAO), etc.

Pilotage et encadrement de la gestion des équipes techniques : recrutement, plan de formation, entretiens, lutte contre les discriminations et VHSS...

Elaboration et gestion des budgets liés aux infrastructures et besoins techniques.

Négociation pour l'optimisation des prestations techniques nécessaires au maintien de la structure en ordre de marche et à la réalisation de sa programmation.

Planification et gestion logistique des moyens techniques d'un lieu de spectacles et d'évènements.

Encadrement des moyens alloués à la mise en œuvre des conditions techniques.

Analyse de faisabilité des conditions techniques d'une programmation.

Encadrement et pilotage des conditions techniques de réalisation et d'exploitation, des bonnes conditions d'écoute, de vision et d'installation des publics dans le respect des règles d'accessibilité.

Encadrement et pilotage de la mise en œuvre et du contrôle des règles d'hygiène, de santé, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels sur les lieux d'exploitation.

Encadrement et pilotage de la mise en œuvre et du contrôle des règles d'hygiène, de sécurité et de sûreté s'appliquant aux publics.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser les besoins d'amélioration en énonçant les problématiques pour définir les objectifs auxquels la proposition de projet vise à répondre.

Identifier les opportunités d'innovation en présentant l'analyse prospective d'une veille technologique, réglementaire ou sociétale pour améliorer l'expérience artistique et/ou le déroulement d'une programmation.

Evaluer les forces, faiblesses, opportunités et menaces d'un projet donné en utilisant des outils et méthodes d'analyse efficaces pour sécuriser la stratégie de l'entreprise.

Evaluer la plus-value du projet au regard des enjeux économiques, écologiques, numériques ou sociétaux de l'entreprise pour proposer la mise en œuvre de solutions adaptées.

Elaborer les différents choix de réalisation d'un projet, en analysant leur faisabilité organisationnelle et budgétaire, pour préconiser une décision.

Défendre la plus-value liée aux transitions pour fédérer un collectif autour des objectifs à atteindre en transférant les connaissances, les principes ou concepts mis en œuvre.

Mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes pour assurer le bon déroulement des opérations à chaque phase du projet, en précisant pour chacun les rôles, les compétences et obligations.

Développer un plan d'action stratégique en identifiant les parties prenantes, leur niveau d'implication, les ressources nécessaires, pour organiser les différentes phases techniques du projet.

Coordonner et animer les groupes de travail et comités de pilotage d'un projet, notamment dans le cadre d'une démarche de conduite du changement, en préparant les moyens pour organiser, piloter et rendre compte des réunions.

Construire la démarche d'accompagnement des équipes techniques en créant les outils mobilisables par les directeur et cadres techniques pour favoriser et mesurer l'adhésion aux nouvelles pratiques.

Construire la démarche d'accompagnement des équipes techniques en créant les outils mobilisables par les directeur et cadres techniques pour favoriser et mesurer l'adhésion aux nouvelles pratiques.

Planifier la réalisation d'un programme ou d'une opération en coordonnant les interventions (maîtrise d'œuvre, entreprise, prestataires, etc.) pour contrôler l'exécution, réceptionner et apprécier la conformité de réalisation des travaux du programme ou de l'opération.

Piloter l'avancement d'un projet en contrôlant les points de sortie pour garantir les délais de livraison et les coûts.

Expertiser les évolutions économiques, technologiques, numériques et sociétales pour préciser les besoins quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines dans les métiers techniques.

Evaluer l'adéquation des ressources humaines existantes aux besoins quantifiés et qualifiés pour répondre aux évolutions économiques, technologiques, numériques, structurelles.

Stratégiser et objectiver la réorganisation des équipes techniques pour accompagner les transitions et transformations de l'entreprise.

Représenter graphiquement la structuration des services techniques, en utilisant les outils organigrammes, pour permettre aux équipes d'identifier les fonctions dans l'organisation.

Evaluer l'évolution des ressources humaines des services techniques pour anticiper les risques.

Estimer l'évolution de la masse salariale des services techniques pour fiabiliser l'ordre de marche d'un lieu aménagé pour des représentations publiques.

Gérer les obligations en ressources humaines pour assurer la qualité de vie, les conditions de travail (QVCT) et l'évolution professionnelle des salariés des équipes techniques.

Fédérer les personnels techniques, permanents et intermittents, en pilotant la cohésion d'équipe autour d'une politique RH.

Superviser la répartition des compétences pour garantir l'ordre de marche d'un lieu aménagé pour les représentations publiques.

Superviser le recrutement et l'accueil des nouveaux salariés des équipes techniques pour objectiver la relation au travail.

Développer l'inclusivité et l'accessibilité au sein des services en accompagnant les équipes pour favoriser l'intégration au sein de l'entreprise.

Piloter au sein des services techniques la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toute forme de discrimination pour sécuriser les relations au travail de l'ensemble des équipes, internes et externes.

Elaborer les budgets prévisionnels en identifiant les besoins financiers pour optimiser et développer les moyens matériels et humains nécessaires aux besoins annuels d'une structure ou d'un projet.

Gérer le budget en temps réel en élaborant les procédures pour rendre compte du suivi budgétaire.

Ajuster le budget en développant des solutions concrètes pour réagir aux dépassements budgétaires ou aux imprévus financiers.

Identifier les spécifications et attentes d'une prestation au regard du contexte et des engagements de la structure en élaborant les conditions d'une mise en concurrence pour établir un cahier des charges.

Négocier les conditions contractuelles en développant une relation de confiance pour optimiser les prestations techniques nécessaires.

Evaluer les conditions techniques, matérielles et humaines, nécessaires pour assurer l'activité annuelle d'un lieu en répondant aux besoins de programmation et obligations réglementaires.

Etablir le planning prévisionnel des activités techniques annuelles d'un lieu de spectacle en s'appuyant sur l'analyse des besoins pour sécuriser son exploitation.

Superviser les plannings mensuels des permanents de la filière technique en évaluant leur efficacité au regard des activités prévues sur la période pour optimiser les moyens financiers, justifier les coûts liés au recours aux contrats à durée déterminées d'usage (CDDU) ou de prestataires.

Superviser les demandes d'achat ou de location des matériels en évaluant leur pertinence au regard des activités prévues sur la période pour optimiser les moyens financiers, justifier l'investissement ou les surcoûts.

Elaborer des scénarios alternatifs à partir de l'analyse synthétique des ressources nécessaires en projetant les risques potentiels pour décider de la faisabilité d'une programmation.

Convaincre un collectif de l'efficacité de l'alternative retenue en s'appuyant sur des critères objectifs pour choisir la mise en œuvre optimale des conditions techniques.

Encadrer la prévention des risques de la structure, en prenant en compte les démarches engagées dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), pour soumettre à une direction une politique de sécurité et de sûreté.

Superviser les conditions de sécurité et d'accessibilité d'un lieu aménagé, fixe ou temporaire, pour garantir la réalisation des représentations publiques en conformité avec les règles de l'art.

Concevoir le dossier de demande d'ouverture au public pour répondre aux obligations réglementaires et administratives.

Représenter graphiquement les lieux et équipements pour l'accueil des personnels et du public, en répondant aux exigences en matière de sécurité et d'accessibilité, pour permettre à une autorité externe de contrôler le respect de la

règlementation.

Evaluer les risques liés aux tâches et à la coactivité des équipes pour répartir les activités et les responsabilités à l'ensemble des personnels concourant à l'organisation des représentations publiques.

Superviser l'application du cadre réglementaire pour assurer la santé et la sécurité au travail des salariés et des prestataires.

Encadrer la transmission des règles de sécurité et de sûreté pour garantir la mise en œuvre des mesures de prévention et vérifier leur exécution.

Evaluer le niveau de risque et de sécurité d'un matériel, d'un équipement, d'un lieu ou d'une activité pour alerter l'autorité compétente des risques relatifs à la sécurité des usagers et préconiser les actions préventives.

Elaborer les procédures de sécurité pour contrôler leur application, garantir le maintien du niveau de sécurité et de sûreté de l'exploitation des lieux de spectacle et d'évènement et intervenir dans le cadre d'une gestion de crise.

Représenter l'entreprise dans le cadre de commissions de sécurité pour obtenir l'autorisation d'ouverture au public des représentations de spectacle ou d'évènement.

Blocs de compétences

RNCP40599BC01 — Piloter la conduite de projets en direction technique dans le domaine du spectacle et de l'évènementiel

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les besoins d'amélioration en énonçant les problématiques pour définir les objectifs auxquels la proposition de projet vise à répondre.

Identifier les opportunités d'innovation en présentant l'analyse prospective d'une veille technologique, réglementaire ou sociétale pour améliorer l'expérience artistique et/ou le déroulement d'une programmation.

Evaluer les forces, faiblesses, opportunités et menaces d'un projet donné en utilisant des outils et méthodes d'analyse efficaces pour sécuriser la stratégie de l'entreprise.

Evaluer la plus-value du projet au regard des enjeux économiques, écologiques, numériques ou sociétaux de l'entreprise pour proposer la mise en œuvre de solutions adaptées.

Elaborer les différents choix de réalisation d'un projet, en analysant leur faisabilité organisationnelle et budgétaire, pour préconiser une décision.

Défendre la plus-value liée aux transitions pour fédérer un collectif autour des objectifs à atteindre en transférant les connaissances, les principes ou concepts mis en œuvre.

Mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes pour assurer le bon déroulement des opérations à chaque phase du projet, en précisant pour chacun les rôles, les compétences et obligations.

Développer un plan d'action stratégique en identifiant les parties prenantes, leur niveau d'implication, les ressources nécessaires, pour organiser les différentes phases techniques du projet.

Coordonner et animer les groupes de travail et comités de pilotage d'un projet, notamment dans le cadre d'une démarche de conduite du changement, en préparant les moyens pour organiser, piloter et rendre compte des réunions.

Construire la démarche d'accompagnement des équipes techniques en créant les outils mobilisables par les directeur et cadres techniques pour favoriser et mesurer l'adhésion aux nouvelles pratiques.

Construire la démarche d'accompagnement des équipes techniques en créant les outils mobilisables par les directeur et cadres techniques pour favoriser et mesurer l'adhésion aux nouvelles pratiques.

Planifier la réalisation d'un programme ou d'une opération en coordonnant les interventions (maîtrise d'œuvre, entreprise, prestataires, etc.) pour contrôler l'exécution, réceptionner et apprécier la conformité de réalisation des travaux du programme ou de l'opération.

Piloter l'avancement d'un projet en contrôlant les points de sortie pour garantir les délais de livraison et les coûts.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : prestation écrite et orale individuelle à partir d'une étude de cas et d'un jeu de rôle.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

La certification du bloc de compétences est accessible pour les candidats issus de parcours de formation (continue ou en alternance). Dans ce cas, les prérequis sont ceux précisés dans le descriptif des parcours de formation proposés par les organismes de formation habilités à former pour préparer les candidats à la certification des blocs de compétences et/ou de la certification professionnelle. Les prérequis peuvent varier en fonction du parcours des candidats, du nombre d'heures prévues pour leur préparation. Dans tous les cas l'organisme certificateur contrôle

l'adéquation de la formation à préparer les candidats à la certification.

Il peut être recommandé d'avoir préalablement suivi le parcours de certification de tout ou partie des autres blocs de compétences, notamment celui relatif à l'encadrement de la prévention des risques.

La certification du bloc de compétences est accessible pour les candidats issus de parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans ce cas, les prérequis sont d'avoir reçu une décision de recevabilité à la demande de candidature en VAE de la part de l'organisme certificateur CFPTS.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour être présenté aux épreuves et au jury d'évaluation, le candidat issu de parcours de formation doit avoir suivi minimum 90 % du parcours.

Pour être déclaré certifiable sur le bloc de compétences, le candidat au bloc doit avoir obtenu un score de 60 % d'acquis minimum sur les compétences du bloc, avec un maximum de 10 % de non acquis.

Si le score obtenu par le candidat ne permet pas la certification du bloc de compétences, le jury en charge d'évaluer les compétences précise ses préconisations pour la présentation de la candidature en Validation des acquis en appel (VAA) afin de permettre un rattrapage (présentation d'un travail complémentaire, de tout ou partie des épreuves en jury, d'un complément de formation et/ou d'expériences professionnelle, etc.). L'évaluation de la candidature en VAA est réalisée par le jury de certification.

La certification du bloc de compétences est décidée par le jury de certification à partir des recommandations du jury d'évaluation.

RNCP40599BC02 — Organiser les compétences des services et fidéliser les équipes techniques d'une structure de spectacle/événement

LISTE DE COMPÉTENCES

Expertiser les évolutions économiques, technologiques, numériques et sociétales pour préciser les besoins quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines dans les métiers techniques.

Evaluer l'adéquation des ressources humaines existantes aux besoins quantifiés et qualifiés pour répondre aux évolutions économiques, technologiques, numériques, structurelles.

Stratégiser et objectiver la réorganisation des équipes techniques pour accompagner les transitions et transformations de l'entreprise.

Représenter graphiquement la structuration des services techniques, en utilisant les outils organigrammes, pour permettre aux équipes d'identifier les fonctions dans l'organisation.

Evaluer l'évolution des ressources humaines des services techniques pour anticiper les risques.

Estimer l'évolution de la masse salariale des services techniques pour fiabiliser l'ordre de marche d'un lieu aménagé pour des représentations publiques.

Gérer les obligations en ressources humaines pour assurer la qualité de vie, les conditions de travail (QVCT) et l'évolution professionnelle des salariés des équipes techniques.

Fédérer les personnels techniques, permanents et intermittents, en pilotant la cohésion d'équipe autour d'une politique RH.

Superviser la répartition des compétences pour garantir l'ordre de marche d'un lieu aménagé pour les représentations publiques.

Superviser le recrutement et l'accueil des nouveaux salariés des équipes techniques pour objectiver la relation au travail.

Développer l'inclusivité et l'accessibilité au sein des services en accompagnant les équipes pour favoriser l'intégration au sein de l'entreprise.

Piloter au sein des services techniques la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toute forme de discrimination pour sécuriser les relations au travail de l'ensemble des équipes, internes et externes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : prestation écrite et orale individuelle à partir d'une étude de cas et d'un jeu de rôle.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

La certification du bloc de compétences est accessible pour les candidats issus de parcours de formation (continue ou en alternance). Dans ce cas, les prérequis sont ceux précisés dans le descriptif des parcours de formation proposés par les organismes de formation habilités à former pour préparer les candidats à la certification des blocs de compétences et/ou de la certification professionnelle. Les prérequis peuvent varier en fonction du parcours des candidats, du nombre d'heures prévues pour leur préparation. Dans tous les cas l'organisme certificateur contrôle l'adéquation de la formation à préparer les candidats à la certification.

Il peut être recommandé d'avoir préalablement suivi le parcours de certification du bloc de compétences relatif à l'encadrement de la prévention des risques.

La certification du bloc de compétences est accessible pour les candidats issus de parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans ce cas, les prérequis sont d'avoir reçu une décision de recevabilité à la demande de candidature en VAE de la part de l'organisme certificateur CFPTS.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour être présenté aux épreuves et au jury d'évaluation, le candidat issu de parcours de formation doit avoir suivi minimum 90 % du parcours.

Pour être déclaré certifiable sur le bloc de compétences, le candidat au bloc doit avoir obtenu un score de 60 % d'acquis minimum sur les compétences du bloc, avec un maximum de 10 % de non acquis.

Si le score obtenu par le candidat ne permet pas la certification du bloc de compétences, le jury en charge d'évaluer les compétences précise ses préconisations pour la présentation de la candidature en Validation des acquis en appel (VAA) afin de permettre un rattrapage (présentation d'un travail complémentaire, de tout ou partie des épreuves en jury, d'un complément de formation et/ou d'expériences professionnelle, etc.). L'évaluation de la candidature en VAA est réalisée par le jury de certification.

La certification du bloc de compétences est décidée par le jury de certification à partir des recommandations du jury d'évaluation.

RNCP40599BC03 — Superviser la mise en œuvre des conditions techniques de réalisation de la programmation de spectacle/événement

LISTE DE COMPÉTENCES

Elaborer les budgets prévisionnels en identifiant les besoins financiers pour optimiser et développer les moyens matériels et humains nécessaires aux besoins annuels d'une structure ou d'un projet.

Gérer le budget en temps réel en élaborant les procédures pour rendre compte du suivi budgétaire.

Ajuster le budget en développant des solutions concrètes pour réagir aux dépassements budgétaires ou aux imprévus financiers.

Identifier les spécifications et attentes d'une prestation au regard du contexte et des engagements de la structure en élaborant les conditions d'une mise en concurrence pour établir un cahier des charges.

Négocier les conditions contractuelles en développant une relation de confiance pour optimiser les prestations techniques nécessaires.

Evaluer les conditions techniques, matérielles et humaines, nécessaires pour assurer l'activité annuelle d'un lieu en répondant aux besoins de programmation et obligations réglementaires.

Etablir le planning prévisionnel des activités techniques annuelles d'un lieu de spectacle en s'appuyant sur l'analyse des besoins pour sécuriser son exploitation.

Superviser les plannings mensuels des permanents de la filière technique en évaluant leur efficacité au regard des activités prévues sur la période pour optimiser les moyens financiers, justifier les coûts liés au recours aux contrats à durée déterminées d'usage (CDDU) ou de prestataires.

Superviser les demandes d'achat ou de location des matériels en évaluant leur pertinence au regard des activités prévues sur la période pour optimiser les moyens financiers, justifier l'investissement ou les surcoûts.

Elaborer des scénarios alternatifs à partir de l'analyse synthétique des ressources nécessaires en projetant les risques potentiels pour décider de la faisabilité d'une programmation.

Convaincre un collectif de l'efficacité de l'alternative retenue en s'appuyant sur des critères objectifs pour choisir la mise en œuvre optimale des conditions techniques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : prestation écrite et orale individuelle à partir d'une étude de cas et d'un jeu de rôle.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

La certification du bloc de compétences est accessible pour les candidats issus de parcours de formation (continue ou en alternance). Dans ce cas, les prérequis sont ceux précisés dans le descriptif des parcours de formation proposés par les organismes de formation habilités à former pour préparer les candidats à la certification des blocs de compétences et/ou de la certification professionnelle. Les prérequis peuvent varier en fonction du parcours des candidats, du nombre d'heures prévues pour leur préparation. Dans tous les cas l'organisme certificateur contrôle l'adéquation de la formation à préparer les candidats à la certification.

Il peut être recommandé d'avoir préalablement suivi le parcours de certification du bloc de compétences relatif à l'encadrement de la prévention des risques.

La certification du bloc de compétences est accessible pour les candidats issus de parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans ce cas, les prérequis sont d'avoir reçu une décision de recevabilité à la demande de candidature en VAE de la part de l'organisme certificateur CFPTS.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour être présenté aux épreuves et au jury d'évaluation, le candidat issu de parcours de formation doit avoir suivi minimum 90 % du parcours.

Pour être déclaré certifiable sur le bloc de compétences, le candidat au bloc doit avoir obtenu un score de 60 % d'acquis minimum sur les compétences du bloc, avec un maximum de 10 % de non acquis.

Si le score obtenu par le candidat ne permet pas la certification du bloc de compétences, le jury en charge d'évaluer les compétences précise ses préconisations pour la présentation de la candidature en Validation des acquis en appel (VAA) afin de permettre un rattrapage (présentation d'un travail complémentaire, de tout ou partie des épreuves en jury, d'un complément de formation et/ou d'expériences professionnelle, etc.). L'évaluation de la candidature en VAA est réalisée par le jury de certification.

La certification du bloc de compétences est décidée par le jury de certification à partir des recommandations du jury d'évaluation.

RNCP40599BC04 — Encadrer et piloter la sécurité d'un lieu fixe ou temporaire aménagé pour des représentations publiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Encadrer la prévention des risques de la structure, en prenant en compte les démarches engagées dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), pour soumettre à une direction une politique de sécurité et de sûreté.

Superviser les conditions de sécurité et d'accessibilité d'un lieu aménagé, fixe ou temporaire, pour garantir la réalisation des représentations publiques en conformité avec les règles de l'art.

Concevoir le dossier de demande d'ouverture au public pour répondre aux obligations réglementaires et administratives.

Représenter graphiquement les lieux et équipements pour l'accueil des personnels et du public, en répondant aux exigences en matière de sécurité et d'accessibilité, pour permettre à une autorité externe de contrôler le respect de la réglementation.

Evaluer les risques liés aux tâches et à la coactivité des équipes pour répartir les activités et les responsabilités à l'ensemble des personnels concourant à l'organisation des représentations publiques.

Superviser l'application du cadre réglementaire pour assurer la santé et la sécurité au travail des salariés et des prestataires.

Encadrer la transmission des règles de sécurité et de sûreté pour garantir la mise en œuvre des mesures de prévention et vérifier leur exécution.

Evaluer le niveau de risque et de sécurité d'un matériel, d'un équipement, d'un lieu ou d'une activité pour alerter l'autorité compétente des risques relatifs à la sécurité des usagers et préconiser les actions préventives.

Elaborer les procédures de sécurité pour contrôler leur application, garantir le maintien du niveau de sécurité et de sûreté de l'exploitation des lieux de spectacle et d'évènement et intervenir dans le cadre d'une gestion de crise.

Représenter l'entreprise dans le cadre de commissions de sécurité pour obtenir l'autorisation d'ouverture au public des représentations de spectacle ou d'évènement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : prestation écrite et orale individuelle à partir d'une étude de cas et d'un jeu de rôle.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

La certification du bloc de compétences est accessible pour les candidats issus de parcours de formation (continue ou en alternance). Dans ce cas, les prérequis sont ceux précisés dans le descriptif des parcours de formation proposés par les organismes de formation habilités à former pour préparer les candidats à la certification des blocs de compétences et/ou de la certification professionnelle. Les prérequis peuvent varier en fonction du parcours des candidats, du nombre d'heures prévues pour leur préparation. Dans tous les cas l'organisme certificateur contrôle l'adéquation de la formation à préparer les candidats à la certification.

La certification professionnelle est accessible pour les candidats issus de parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans ce cas, les prérequis sont d'avoir reçu une décision de recevabilité à la demande de candidature en VAE de la part de l'organisme certificateur CFPTS, d'avoir obtenu le CCP Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques délivré par la CPNEF-SV ou d'être inscrit

sur une session de préparation au CCP.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour être présenté aux épreuves et au jury d'évaluation, le candidat issu de parcours de formation doit avoir suivi minimum 90 % du parcours.

Pour être déclaré certifiable sur le bloc de compétences, le candidat bloc doit avoir obtenu un score de 60 % d'acquis minimum sur les compétences du bloc, avec un maximum de 10 % de non acquis.

Si le score obtenu par le candidat ne permet pas la certification du bloc de compétences, le jury en charge d'évaluer les compétences précise ses préconisations pour la présentation de la candidature en Validation des acquis en appel (VAA) afin de permettre un rattrapage (présentation d'un travail complémentaire, de tout ou partie des épreuves en jury, d'un complément de formation et/ou d'expériences professionnelle, etc.). L'évaluation de la candidature en VAA est réalisée par le jury de certification.

La certification du bloc de compétences est décidée par le jury de certification à partir des recommandations du jury d'évaluation.

Particularité pour les candidats issus de la formation ayant échoué aux épreuves permettant la certification du bloc : la présentation de l'attestation de réussite au CCP Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques délivré par la CPNEF-SV est exigée pour attester du niveau de connaissances requis dans le domaine.

Particularité pour les candidats en validation des acquis de l'expérience (VAE) : en plus de la démonstration d'activités et d'expériences mises en œuvre pour la démonstration des compétences, pour la certification du bloc, la présentation de l'attestation de réussite au CCP Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques délivré par la CPNEF-SV est exigée pour attester du niveau de connaissances requis dans le domaine.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs du spectacle vivant : théâtre, danse, opéra, musique, cirque, arts de la rue, festival, événementiel, ...

Typologies d'entreprises :

- Les entrepreneurs de spectacles vivants, qui exercent des activités de création, production, diffusion, tournées, exploitation de lieux. Les entrepreneurs peuvent n'exercer qu'un type d'activité ou en cumuler plusieurs. Les entrepreneurs s'associent fréquemment pour monter et exploiter un spectacle (coproductions, coréalizations, cessions). Ils doivent effectuer une déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants auprès du ministère de la Culture (procédure qui remplace le régime des licences).
- Les entreprises techniques au service de la création et de l'événement qui agissent en tant que prestataires des organisateurs (privés ou publics) pour la mise en œuvre technique de leurs spectacles (son, lumière, vidéo, structures, machineries, décors, costumes, etc.). La majorité des entreprises techniques exercent une activité de service comparable à de la logistique ou de la manutention : elles s'appuient sur un parc de matériels scéniques qu'elles mobilisent pour les besoins de leurs clients et déploient une partie de leurs salariés sur le lieu du spectacle pour réaliser l'installation et/ou l'exploitation desdits matériels. D'autres entreprises techniques exercent une activité plutôt artisanale ou industrielle, fabriquant dans leurs ateliers des éléments nécessaires aux spectacles par la transformation de matières premières.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur technique, responsable technique, responsable bâtiment

Les cadres d'exercice sont décrits dans le Guide des métiers du spectacle vivant / la technique de l'OPMQC-SV de janvier 2018.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Au sens légal, bien que la responsabilité pénale du directeur technique puisse être engagée, il n'y a pas de réglementation sur l'activité de directeur technique de spectacle et d'événement.

Néanmoins, les employeurs exigeant de plus en plus des directeurs techniques d'être titulaires d'une certification professionnelle attestant des compétences en direction technique de spectacle ou d'événement, la détention d'une certification de directeur technique semble être un atout majeur dans le cadre de la professionnalisation et de la sécurisation du métier.

A minima pour sécuriser l'insertion professionnelle et accéder aux activités de directeur technique, il est recommandé

d'être titulaire du certificat de compétences professionnelles (CCP) "Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques", délivré par la CPNEF-SV qui permet à l'employeur qui l'emploie de répondre à l'obligation de mise en œuvre de la sécurité attendue pour l'exercice de l'activité d'exploitant de lieux de spectacle (selon les dispositions exigées par le décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019).

La CPNEF-SV reconnaît une équivalence entre les certifications de directeur technique de spectacle existantes ou de leur bloc de compétences liées à la prévention des risques et son CCP "Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques".

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification s'adresse à un public ayant une expérience confirmée en régie générale. Une expérience de participation à la création de projet ou d'entreprise sera prise en considération. Est également demandé la maîtrise d'au moins une régie spécialisée (plateau, lumière, son, vidéo, exposition, production, bâtiment, etc.) et de la régie générale, une expérience de direction d'équipe et la maîtrise de la bureautique (traitement de texte, tableur, pdf., Internet...).

La certification professionnelle est accessible pour les candidats issus de parcours de formation (continue ou en alternance). Dans ce cas, les prérequis sont ceux précisés dans le descriptif des parcours de formation proposés par les organismes de formation habilités à former pour préparer les candidats à la certification des blocs de compétences et/ou de la certification professionnelle. Les prérequis peuvent varier en fonction du parcours des candidats, du nombre d'heures prévues pour leur préparation. Dans tous les cas l'organisme certificateur contrôle l'adéquation de la formation à préparer les candidats à la certification.

La certification professionnelle est accessible pour les candidats issus de parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans ce cas, les prérequis sont d'avoir reçu une décision de recevabilité à la demande de candidature en VAE de la part de l'organisme certificateur CFPTS, d'avoir obtenu le CCP Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques délivré par la CPNEF-SV ou d'être inscrit sur une session de préparation au CCP.

La certification professionnelle est également accessible par la mise en œuvre d'un parcours progressif pour les candidats issus de parcours de formations modulaires ou d'un parcours mixte d'accès à la qualification (formation modulaire et VAE). Dans ce cas, les prérequis sont ceux précités.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Particularité pour les candidats issus de la formation ayant échoué aux épreuves permettant la certification du bloc Encadrer et piloter la prévention des risques d'un lieu aménagé pour des représentations publiques : pour ces

candidats, la présentation de l'attestation de réussite au CCP Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques délivré par la CPNEF-SV est exigée pour attester du niveau de connaissances requis dans le domaine. Le jury d'évaluation du bloc de compétences peut également proposer un rattrapage en Validation des acquis en appel pour réévaluer tout ou partie des compétences manquantes.

Particularité pour les candidats en validation des acquis de l'expérience (VAE) : en plus de la démonstration d'activités et d'expériences mises en œuvre pour la démonstration des compétences du bloc Encadrer et piloter la prévention des risques d'un lieu aménagé pour des représentations publiques, pour la certification du bloc et de la qualification, la présentation de l'attestation de réussite au CCP Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques délivré par la CPNEF-SV est exigée pour attester du niveau de connaissances requis dans le domaine.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification est composé au minimum de :

Un directeur technique.

Deux professionnels experts du recrutement (directeur, administrateur ou directeur des ressources humaines).

Tous sont extérieurs à l'organisme certificateur ou de formation, présentant une parité hommes/femmes, employeurs/salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 157 €
Selon la branche	8 400 € – 9 955 €
Prise en charge	Branches concernées
9 157 €	Valeur par défaut · 207 branches
9 955 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel, CPNEF des acteurs du lien social et familial (ALISFA)
8 400 €	CPNE Casinos, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
8 495 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	30/04/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2030
Date de dernière délivrance possible	30/04/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	10	1	90 %	—
2023	5	1	100 %	—
2022	4	0	100 %	75 %
2021	8	2	100 %	63 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34992

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34992

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40599/>

Où se former

Formations référencées	5
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	9 600 € – 21 600 €
Durée	175 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	10
Parcours menés à terme	10
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2025 – 03/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	11
Montant total engagé	93 381 €
Coût moyen par dossier	8 489 €
Durée moyenne	280 h
Période	06/2025 – 04/2026
OPCO	60 %
France compétences	38 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.